

Grenoble, le 3 décembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chauffage Urbain : Feu vert pour la TVA à 5,5% **Les investissements de la Compagnie de Chauffage dans les énergies renouvelables sont récompensés.**

L'article 7.3 de la loi de Finances du 30/12/08, rectificative pour 2008 étend, à compter du 1/03/09, le bénéfice du taux de T.V.A. réduit (5,5%) aux livraisons de chaleur lorsqu'elle est produite au moins à 50 % à partir de la biomasse, de la géothermie, des déchets et d'énergie de récupération.

L'administration fiscale vient de confirmer l'éligibilité de la Compagnie de Chauffage.

Les clients de la Compagnie de Chauffage vont bénéficier de la T.V.A réduite à 5,5% sur l'ensemble de la facturation (abonnement et consommation).

Pour rappel, l'entreprise applique le taux réduit de TVA sur les abonnements depuis le 16 juillet 2006 dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement.

L'application de cette disposition fiscale est la concrétisation des investissements engagés par la Compagnie de Chauffage pour développer les énergies renouvelables (EnR), limiter les émissions de gaz à effet de serre et réduire les consommations d'énergie.

L'entreprise s'est orientée depuis longtemps dans une démarche multi-énergies.

Chaque année plus de 160 000 tonnes de déchets ménagers sont valorisées en chaleur et représentent un tiers de l'énergie produite. Maintenant, plus de 53 000 tonnes de bois recyclé et de plaquettes forestières sont aussi transformées en chaleur sur les sites de la Poterne et de la Villeneuve.

Au final, plus de 50% de la chaleur produite est issue d'énergie de récupération et d'énergies renouvelables.

Le développement d'un mix-énergétique faiblement émetteur de gaz à effet de serre permet à la Compagnie de Chauffage d'éviter, sur la dernière saison, l'émission de 221 400 tonnes de CO₂ et d'atteindre un contenu CO₂ de 154g par kWh vendu.

A titre de comparaison, les autres énergies traditionnelles se situent à des niveaux supérieurs : 234g/kWh pour le gaz naturel et 300 g/kWh pour le fioul domestique.

Pour l'avenir, dès l'hiver 2010/2011, la Compagnie de Chauffage va réduire sa consommation de fioul lourd TBTS à la centrale de la POTERNE en s'orientant vers le gaz naturel, autre énergie fossile mais moins émettrice en CO₂.

Par ailleurs, l'entreprise projette de poursuivre le recours aux EnR par l'augmentation de la part du bois en substitution du charbon. Au total, environ 75 000 tonnes de bois recyclés seraient valorisées en chaleur sur ses sites, soit près de 25% de l'énergie produite à l'horizon 2012/2013.

Opérateur énergétique de tout premier plan dans les dispositifs de lutte contre l'effet de serre et de maîtrise des consommations, la Compagnie de Chauffage s'engage à distribuer une énergie toujours plus propre, performante et compétitive. **L'énergie est notre avenir, économisons-là !**

A propos de la Cie de Chauffage

La Compagnie de Chauffage, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale créée en 1960, gère le 1^{er} réseau de chaleur régional de France. Présidée par Serge Nocodie, elle emploie 200 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 66,6 millions d'euros.HT sur la saison 2008/2009. Son actionariat est constitué majoritairement par des collectivités locales, et elle alimente en chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire 91 000 équivalent-logements raccordés sur sept communes. Pour fournir l'énergie nécessaire, elle dispose de six centrales interconnectées utilisant six combustibles différents et d'un réseau maillé de 151 km.

Contact Presse : Jacques PASQUIER – Tel : 04 76 33 56 36 – jacques.pasquier@cciag.fr